



## Contrat de travail ?

Par **Capucineléna**, le **29/12/2018** à **09:12**

Bonjour il y a t'il un avocat qui pourrait m'eclairer svp? J'avais un cdi et j'ai eu un avenant d'un an pour monter en échelon et qui à l'issu de cette année un bilan sera effectué pour savoir si je gardes ou pas ce poste.

L'avenant prenait fin à la fin du mois de septembre. Je rentre de vacances début septembre pas de rdv abec ma hiérarchie pour mon bilan. Bien que j'avais l'aval oral d'un travail bien fait, je ne m'inquietais pas. Début octobre je suis en arrêt pendant 3 jours je reprends le travail durant 1 semaine puis re arrêt (grossesse pathologique). On m'envoi un courrier pour que (dans mes nouvelles fonctions) j'assiste à une réunion en novembre. Donc sous entendu que je gardes cette nouvelle fonction.

Entre 2 j'avais attesté pour un collègue aux prudhommes pour un licenciement abusif. Ils n'en n'ont connaissance qu'en décembre. En janvier , toujours en arrêt je reçois un courrier qui me stipule que je vais passer cet entretien. Je reviens en février et on me "rétrograde" ce ne sont pas leurs termes car eux me replacent dans l'ancienne fonction. De là j'hallucine! Et l'histoire continue encore ensuite. Ce que je veux savoir c'est est ce que je suis dans les droits !? Je sais très bien que si je n'avais pas d'attestations je serais encore en fonction promue. Dites moi aidez moi svp ! Merci d'avance

Par **P.M.**, le **29/12/2018** à **09:40**

Bonjour,

Si vous voulez rencontrer un avocat il faudrait prendre rendez-vous avec un en son cabinet ou vous rendre à une consultation gratuite en permanence gratuite qui peut vous être indiquée par le Barreau local...

Une période probatoire d'un an pourrait être déjà vraisemblablement jugée abusive même si une absence ou plusieurs en prolongent le terme mais il semble que les événements ne soient pas récents...